



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/002992

Rapport n°6.2 - Développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon

Développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Résumé :

Afin de mettre en œuvre la stratégie de développement économique des Industries Créatives et Culturelles (ICC) du Grand Besançon, plusieurs actions sont déclinées : l'accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels, la requalification du local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné aux ICC, qui sera ensuite confié à un prestataire pour la gestion et l'animation, la réalisation d'une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant.

Cette délibération commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à la Ville de Besançon a pour objet d'informer les élus du projet de soutien aux Industries Culturelles et Créatives (ICC) grand bisontines et de faire valider les grandes orientations du projet.

Les industries créatives se définissent comme « toute industrie qui a pour origine la créativité individuelle, l'habileté et le talent et qui a le potentiel de produire de la richesse et de l'emploi à travers la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle ». En 2009, 2600 emplois « créatifs » (hors intermittents) et 351 entreprises dans les industries culturelles et créatives étaient recensés sur le Grand Besançon (Source Unistatis et annuaire des entreprises CCI).

Le projet de soutien à la structuration de la filière ICC concerne un projet de développement économique, de création d'activités, de nouveaux produits et services, dans des domaines aussi variés que le design, les arts visuels et numériques, le graphisme, les maisons d'édition, l'horlogerie, la photographie, etc. Le projet ICC s'inscrit dans l'actualisation et la diversification de la stratégie économique du Grand Besançon.

Le projet ICC s'adresse notamment aux professionnels du secteur de l'économie créative, souvent des travailleurs indépendants, qui expriment leur manque de visibilité, le déficit de mise en réseau et un souhait d'accompagnement et de suivi de projets individuels. Il participe également à la dynamisation et à la professionnalisation des acteurs culturels grand bisontins. La démarche ICC comporte enfin une dimension territoriale avec le projet de « Battant quartier créatif », qui vise l'installation de créatifs dans des cellules commerciales vides de Battant.

Le projet de développement des ICC participe également d'une démarche plus globale de dynamisation du quartier Battant. Ce projet pourrait ainsi s'inscrire dans un second temps dans une action de développement touristique du centre-ville élargi, dans le cadre de la reconduction du schéma touristique du territoire, avec un volet « tourisme créatif ».

Le quartier Battant ne fait plus partie du périmètre prioritaire du contrat de ville, mais il reste inscrit en « quartier en veille » et permet à Besançon de bénéficier de dynamiques de développement complémentaires aux interventions des politiques publiques précédentes.

Afin de concrétiser les objectifs stratégiques du projet (voir partie I ci-dessous), plusieurs actions sont déclinées (partie II ci-dessous) : l'accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels, la requalification du local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné aux ICC, qui sera ensuite confié à un prestataire pour la gestion et l'animation, la réalisation d'une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant.

Cette stratégie globale de soutien à la filière ICC et d'implantation d'activités créatives dans le quartier Battant nécessite ainsi, dans son pilotage politique et technique, une approche transversale et coordonnée entre l'Agglomération et la Ville.

I. Les objectifs généraux de développement économique du projet ICC et de son approche territorialisée dans le quartier Battant

A/ Objectif de soutien à la structuration et à l'animation de la filière créative du Grand Besançon

Par sa compétence développement économique, la CAGB souhaite participer à la structuration et à l'animation de la filière ICC.

La mission d'animation de la « grappe » ICC vise à accompagner les entreprises créatives de l'agglomération du Grand Besançon dans leurs projets de développement et à faire émerger une véritable dynamique collective autour de la création sur le territoire. C'est une logique d'animation de territoire et de développement économique, de mise en réseau des acteurs pour dynamiser la filière.

Les actions menées auront de multiples objectifs opérationnels : soutenir les porteurs de projets dans le domaine créatif, développer les relations avec les entreprises, favoriser la mise en réseau des créatifs du Grand Besançon afin de susciter de nouveaux projets avec une vision collaborative, soutenir l'innovation, sensibiliser à l'entrepreneuriat et professionnaliser les acteurs, attirer des entreprises créatives vers le quartier Battant, mutualiser les ressources.

L'animation de la filière ICC s'inscrira dans des actions de développement économique : organisation d'événements, travail avec le tissu économique « traditionnel » pour des collaborations innovantes entre les entreprises, détection des besoins en termes d'innovation, d'animation, de services, proposition d'actions pour structurer des projets collaboratifs innovants au sein de la grappe, prospection pour attirer de nouveaux projets et faire une veille sectorielle.

De plus, la mise en place d'un lieu destiné aux professionnels des ICC, en tant que « plateforme d'échange collaborative » entre les créatifs, répondra aux divers besoins exprimés par des créatifs du territoire : pouvoir disposer d'espaces de travail et d'un lieu pour faciliter les échanges technologiques et développer des projets collaboratifs.

B/ Objectif de dynamisation commerciale et économique de Battant en donnant une image de « Quartier créatif »

Le projet ICC participe à la dynamisation commerciale et économique du quartier Battant, avec un enjeu de rénovation urbaine. Dans cette perspective, le projet ICC doit s'articuler avec le plan de dynamisation du centre-ville et la politique publique de soutien au commerce.

Il s'agit d'amplifier une dynamique qui existe déjà dans le quartier Battant par rapport aux ICC, avec la présence d'acteurs tels que Zone Art, Bien Urbain, des activités d'artisanat en développement, des galeries d'art, etc.

Les cellules commerciales vacantes du quartier Battant pourraient être investies par les créatifs ou des commerces à dominante « créative » voire artistique.

Plusieurs catégories d'acteurs sont susceptibles d'être intéressées par le « quartier des créateurs » : les « animateurs de filières », avec Zone Art et le collectif ICC ; les créateurs ou entrepreneurs culturels qui ont besoin d'ateliers ou de bureaux pour débiter ou exercer leur activité ; les commerçants et artisans qui ont besoin d'une vitrine, d'un pas-de-porte et d'un bail commercial. A terme, des magasins de vente au détail de produits créés par les créatifs pourraient aussi venir s'installer dans le quartier. Enfin, les graphistes actuellement présents au sein de la Friche culturelle pourraient être redirigés vers le quartier Battant, avec des dispositifs de soutien spécifique en termes de loyer et d'actions pour la dynamisation de la filière (avec des besoins de nature collective et individuelle à identifier).

L'accompagnement de l'ensemble de ces actions par une opération de « marketing territorial » et par un plan de communication sous la forme par exemple de « Battant Quartier Créatif » en faveur du soutien à « l'économie créative » pourrait apporter davantage de visibilité sur le projet ICC et favoriser la démarche participative des créatifs et des différents acteurs de Battant (commerçants, associations de quartier, habitants), tout en additionnant une action de promotion à destination des touristes sur la filière « tourisme créatif » du territoire.

II. Les premières actions pour la mise en œuvre de la démarche ICC

A/ Action 1 : Proposer un accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels

L'accompagnement individuel de projets ICC concerne l'accompagnement au développement économique. L'évaluation de la maturité du projet et des besoins sera effectuée par le service économie de la CAGB, pour identifier le suivi à mettre en place au cas par cas, selon le profil des porteurs de projet et l'état d'avancement de leur projet.

Des dispositifs d'accompagnement de projet sont déjà mis en place par les partenaires du Grand Besançon. La volonté d'accompagner les projets dans le domaine des ICC suppose donc que **les modes de conventionnement avec BGE, Coopilote, Culture Action et Doubs Initiative soient adaptés afin que ces dispositifs d'accompagnement soient renforcés pour les ICC.**

L'accompagnement des projets ICC concerne aussi en amont la détection de projets et en aval l'aide à l'installation de commerces et d'activités ICC dans le quartier Battant. C'est pourquoi la coordination entre les services de l'Agglomération et de la Ville (économie, culture, commerce) est nécessaire.

B/ Action 2 : Requalifier le local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné à l'accompagnement et au développement des créatifs grand bisontins

I. Définition du projet de lieu ICC

Le lieu dédié aux ICC sera orienté sur les thématiques du graphisme, du design, des arts visuels et numériques, etc. Il sera ouvert prioritairement aux professionnels, créateurs et étudiants du secteur créatif et culturel. Il pourra disposer également d'une programmation grand public.

L'objectif de création de ce lieu ICC est de faciliter la mise en réseau des créatifs. Il s'agit aussi d'encourager l'émulation et les synergies entre les entreprises, qui pourront bénéficier de la proximité entre les différents créatifs.

Le lieu ICC est fondé sur le principe d'un nouveau lieu expérimental ouvert à l'innovation, qui fonctionne sur un modèle collaboratif et le partage de différentes expériences et compétences par les utilisateurs du lieu, avec la mutualisation de moyens et de ressources. Par ailleurs, les utilisateurs du lieu ICC de Battant pourront s'appuyer sur les infrastructures, équipements et machines du Grand Besançon (Fab Labs privés, entreprises, laboratoires...).

Le lieu ICC comportera plusieurs fonctions, répondant à différents usages du lieu :

- l'espace exposition et vitrine sera un espace de démonstration et de showroom, permettant aux créatifs de l'ensemble du Grand Besançon de présenter leurs objets et créations, et où de la vente pourra être réalisée,
- l'espace de travail collaboratif sera un espace de travail commun qui offrira une quinzaine de postes de travail (nombre à préciser), avec la connexion aux réseaux très haut débit et l'accès à des logiciels de création. Cet espace de travail commun jouera également une fonction d'échange et d'incubation de projet,
- l'espace de réception pour le suivi des projets individuels (sous la forme d'un bureau individuel),
- les autres espaces concerneront : une salle de réunion et de formation, un guichet d'accueil, un espace de convivialité, un espace de stockage, un ou des bureau(x) individuel(s),
- dans l'espace atelier, des outils de type « Fab Lab » pourraient être utilisés pour dynamiser la création et le travail collectif. A noter qu'un Fab Lab, comme « laboratoire de fabrication », est un lieu ouvert où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Les aspects techniques pour la requalification du lieu ICC seront détaillés en phase programmation et maîtrise d'œuvre, phase qui comportera également des séances de travail avec les futurs utilisateurs de lieu afin de bien identifier leurs besoins et leurs usages.

2. La requalification du local du 52 rue Battant : une opération sous maîtrise d'ouvrage CAGB et un montage juridique en trois étapes

Le local du rez-de-chaussée au n°52 de la rue Battant est aujourd'hui l'un des seuls biens disponibles de la collectivité pour une action publique destinée au projet ICC. Le n°52 de la rue Battant est de la propriété de la Ville de Besançon, avec un bail emphytéotique avec Grand Besançon Habitat à échéance 2037, portant sur l'ensemble de l'immeuble (rez-de-chaussée en local d'activités et plusieurs étages en logements). Le local du rez-de-chaussée nécessite une remise en conformité et des aménagements sur une surface disponible d'environ 200 m², complétée de 200 m² de cave.

Les devis estimatifs pour les travaux, en cours, s'élèvent entre 200 000 et 300 000 €. Le montant des travaux dépendra du niveau de requalification et d'aménagement demandé, entre la simple remise en conformité ou des aménagements intérieurs plus qualitatifs. Il faudra également prévoir un budget pour les équipements divers du lieu.

La requalification du local fera l'objet de marchés publics pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du lieu ICC. Concernant le calendrier, la durée de l'ensemble du projet pour la requalification du local, comprenant la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux, est d'environ 15 mois. L'ouverture pourrait être envisagée en décembre 2016.

Le montage juridique comprend trois étapes :

- 1) **un avenant au bail emphytéotique sur le bail en cours entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat,**
- 2) **une convention entre la Ville de Besançon et la CAGB pour la mise à disposition du local,**
- 3) **un marché public de prestation de services avec la mise à disposition du local.**

La convention entre la Ville et l'Agglomération sera soumise aux autorités compétentes ultérieurement.

C/ Action 3 : Confier la gestion et l'animation du lieu ICC à un prestataire

La CAGB et la Ville de Besançon soutiennent la création d'un « lieu ICC » qui sera confié à un gestionnaire dans le cadre d'un marché public de prestation de services, avec la mise à disposition d'un local et d'outils. Ce lieu comprendra différents espaces (voir le paragraphe « le projet de lieu ICC » ci-dessus).

Le prestataire aura pour missions de gérer ce lieu et de mener des actions pour l'animation de la filière créative bisontine et plus précisément :

- l'accompagnement individuel et collectif des projets, avec une permanence sur place, en lien avec les réseaux d'accompagnement BGE, Culture Action et Coopilote et le service Economie du Grand Besançon,
- l'animation de l'espace showroom et exposition ouvert aux créateurs du Grand Besançon, avec la possibilité de vente et l'organisation d'événementiels,
- la gestion des espaces de co-working,
- la proposition d'offre de services et de programmation annuelle d'animation,
- l'organisation de l'intendance du lieu d'ouverture (horaires).

Concernant les missions attendues du prestataire en termes d'animation de filière, les actions menées pourront porter sur différentes actions qui se focaliseront sur : le soutien aux porteurs de projets dans le domaine créatif, le développement des relations avec les entreprises, la mise en réseau des créatifs du Grand Besançon afin de susciter de nouveaux projets avec une vision collaborative, le soutien à l'innovation, la sensibilisation à l'entreprenariat et la professionnalisation des acteurs, l'attractivité des entreprises créatives vers le quartier Battant, la mutualisation des ressources, etc.

Le prestataire aura aussi la possibilité de développer d'autres missions qui entrent dans l'exercice de sa propre activité.

Le cahier des charges du marché précisera les missions attendues du prestataire (accueil, conseil...), les horaires d'ouverture, les événements à organiser... La CAGB rémunérera le titulaire du marché conformément aux prix prévus dans le marché.

Les critères de sélection du prestataire porteront sur l'originalité et l'intérêt du projet, dans sa capacité à répondre aux besoins de « l'écosystème créatif bisontin » et des entreprises qui évoluent dans ce domaine. La viabilité économique du projet sera un point essentiel de sélection des candidatures. Le candidat présentera notamment un budget de fonctionnement pour la gestion du lieu. La collectivité sera particulièrement attentive si un focus particulier est proposé sur le développement de services aux entreprises.

Le prestataire devra justifier d'une démarche d'ouverture vers l'ensemble des créatifs grand bisontins, avec des actions qui tendent à promouvoir les talents locaux.

Le candidat exposera dans une note méthodologique son projet pour la gestion et l'animation du lieu ICC, en termes de définition de projet, de modes de fonctionnement du lieu, de modèle économique, de propositions concernant les règles d'utilisation des machines-outils, etc.

La sélection du prestataire serait fixée en juin 2016, avec une ouverture du lieu en décembre 2016.

D/ Action 4 : Une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant

Afin de poursuivre la réflexion pour trouver des leviers d'action publique visant la requalification des cellules vacantes de Battant, une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant peut être menée en partie par la SPL Territoire 25. Cette étude s'inscrit dans la convention cadre qui lie la CAGB et Territoire 25, relative à l'étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités et s'inscrit par ailleurs dans le plan d'actions éligible au FISAC.

Elle vise à proposer des dispositifs qui répondent tant au souhait de favoriser l'installation d'ICC à Battant que de résoudre la vacance commerciale de certains locaux privés (montages pour offrir des loyers accessibles ; aides d'intervention sur des cellules privées ; leviers juridiques disponibles complémentaires au DPU et à l'acquisition...).

L'étude portera sur une vingtaine de locaux vacants qui ont été identifiés sur le quartier.

Le cahier des charges de l'étude s'intéressera d'une part à l'expertise technique et budgétaire pour permettre la remise en état minimale des locaux et la location aux ICC à partir des lieux identifiés par le service commerce, et d'autre part à l'identification de la demande des locataires potentiels. Des outils opérationnels (fonciers ou financiers) permettant de proposer des loyers à coût raisonnable et des modalités de développement des activités ICC seront également analysés.

Calendrier général du projet ICC :

- 2015-2016 : Travail avec les réseaux d'accompagnement de projets, les créatifs, les entreprises et les acteurs locaux de Battant,
- 2016 : Lancement des études pour la requalification du 52 rue Battant
Choix du mode de gestion et sélection du prestataire pour l'animation du lieu ICC (juin)
Lancement de l'étude sur la requalification des commerces vacants (Territoire 25) (juin)
Ouverture du lieu ICC (fin décembre),
- 2017 : Mise en place des dispositifs concernant les locaux vacants de Battant.

Pilotage politique et technique

La dynamique du projet de développement des ICC dans le Grand Besançon fait appel à différentes compétences de l'Agglomération et de la Ville. Le pilotage général du projet est assuré par P. CURIE, en lien avec les différents élus concernés (culture, économie, commerce, tourisme, urbanisme).

Certains élus et services référents sont plus particulièrement concernés selon les actions : le Vice-Président de la CAGB en charge de l'économie (action 1), le Vice-Président de la CAGB en charge de la prospective, l'aménagement et la stratégie du territoire (actions 2 et 3), l'Adjoint au Maire de Besançon en charge du Commerce, de l'artisanat et du tourisme (action 4).

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur :

- les grandes orientations du projet,
- la poursuite des échanges avec les créatifs, les entreprises, les institutionnels et organismes concernés ainsi que les acteurs locaux du quartier Battant pour mettre en place les aspects opérationnels du projet.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité